

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°76-55 du 1er mars 1976

portant nomination du Camarade Odon Brice HOUNKANRIN, Inspecteur des Affaires Administratives, en qualité d' Inspecteur Général, Chef du Service de l' Inspection Commune des Affaires Administratives.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des ministères, notamment son article 15 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°64-132/PC/SGG du 11 août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives ;
VU le décret N°73-19 du 20 janvier 1973, portant nomination du Camarade Odon Brice HOUNKANRIN, Administrateur Civil, en qualité d'Inspecteur des Affaires Administratives ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

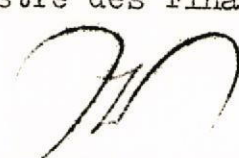
ARTICLE 1er - Le Camarade Odon Brice HOUNKANRIN, Inspecteur des Affaires Administratives, est nommé Inspecteur Général, Chef du Service de l'Inspection Commune des Affaires Administratives.

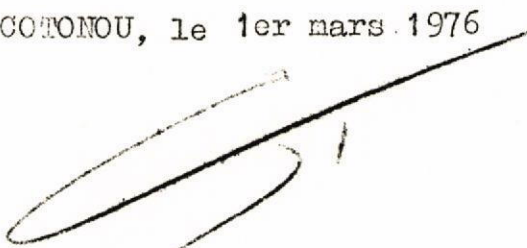
ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 1er mars 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2
SGG 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA 2 Minis-
tères 15 Intéressé 1 DCCT-IGF-ONEPI 3
DB-DCF-Solde-Gde Chanc. 4 Trésor 4
DP 2 DI 4 JORPB 1